



COMMUNE DE SAINT-USAGE

ARRETE MUNICIPAL n° 2024/005

Mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Usage suite à approbation du PPRNi du bassin versant de la Vouge

Nous, maire de la commune de SAINT-USAGE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.152.7, L.153-60, R.151-51 à R.151.53 et R.153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

Vu la délibération 2024-024 du 23 mai 2024 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Usage ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1132 en date du 3/06/2023 portant approbation du plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRNi) du bassin de la Vouge sur le territoire de la commune de Saint-Usage

ARRETONS

Article 1^{er} : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Usage est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est constitué dans le PLU une annexe intitulée PPRNi, comprenant :

Une note de présentation

Une ou plusieurs cartes d'aléas à l'échelle 1/5000° ;

Une ou plusieurs cartes des enjeux existants à l'échelle 1/5000° ;

Une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire à l'échelle 1/5000° ;

Le règlement ;

L'arrêté préfectoral d'approbation du PPRNi ;

La mise à jour consiste au report de la servitude PM1 résultant des plans d'expositions aux risques naturels sur le plan et les fiches des servitudes, ainsi qu'à l'actualisation des autres servitudes.

Elle consiste également à créer une annexe « bois et forêts soumis au régime forestier ».

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur la note et le plan de servitudes d'utilité publique, ainsi que par la constitution d'une annexe PPRNi et d'une annexe « bois et forêts soumis au régime forestier » du PLU de la commune de Saint-Usage, qui seront tenues à la disposition du public à la mairie et à la préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie

Article 4 : Le présent arrêté et le dossier du PPRNi sera public sur le Géoportail de l'urbanisme.

Article 5 : Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or

Fait à Saint-Usage, le 27/05/2024

Le Maire,



Valérie HOSTALIER